

Les communications de l'école de danse se font par mail, merci d'enregistrer l'adresse culture@saint-gilles35.fr à votre répertoire électronique.

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier :

Dossier enregistré : ☐

Paiement par prélèvement : ☐ en 3 fois : ☐

RIB transmis : ☐

Bénéficiaire Sortir ! ☐ Montant prise en charge: €

Reste à régler : €

Renouvellement (priorité jusqu'au 12 juillet)

1^{ère} inscription (réponse le 09/09/24)

SOUHAIT D'ACTIVITÉ

Modern Jazz

Barre au sol

Niveau actuel :

Cours souhaité :

ÉLÈVE

Nom : Prénom : Sexe : F / M

Date de naissance : N° de tél :

Adresse : CP Ville :

Un justificatif de domicile est demandé aux Saint-Gillois

Adresse mail* :

***Toute communication entre vous et l'école de danse se fait par mail ; merci de l'écrire lisiblement.**

ASSURANCE INDIVIDUELLE DE L'ÉLÈVE (une assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'admission de l'élève aux activités sportives)

L'élève est-il assuré pour les activités de loisirs ? oui non

DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'exploitation des photographies et extraits vidéo de mon enfant, conformément à l'article 9 du code civil et dans les conditions suivantes : tous usages à des fins de promotion et de communication de l'école de danse (plaquette de présentation, affiches, promotion et site internet). oui non

TARIFS D'ADHESION

L'adhésion est annuelle, non divisible, non remboursable en cas de désistement en cours d'année. Pour les nouveaux inscrits, deux cours d'essai sont proposés. Au-delà, sans annulation par écrit de votre part, l'inscription sera considérée comme définitive.

Saint-Gillois : un justificatif de domicile est demandé ; en son absence, le tarif non Saint-Gillois sera appliqué (+ 25 €).

Modern Jazz : 215 € (dont 5€ pour le costume du gala) / barre au sol : 210 € / les deux : 380 €

Habitant non Saint-Gillois : Modern Jazz : 240 € (dont 5€ pour le costume du gala) / barre au sol : 235€ / les deux : 430 €

MODES DE RÈGLEMENT

Les règlements sont à effectuer à la mairie début septembre après la validation de votre inscription. Vous pouvez régler :

- par prélèvement (mandat ci-joint à compléter et signer + RIB à transmettre),
- en espèces,
- chèque à l'ordre du trésor public (merci d'inscrire le nom de l'enfant au dos du chèque),
- chèques vacances ANCV.

PAIEMENT EN 3 FOIS PAR PRÉLÈVEMENT

Avec le prélèvement, vous pouvez régler en 3 fois. Le costume (5 €) et le tarif extérieur (25 €) sont à régler la première fois (ex. : 210 € / 3 + 25 € + 5 € = 100 € au premier versement puis 70 € pour les deux suivants).

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par mon état.

Date :

Signature :

**Certificat médical de non contre-indication
à la pratique de danse modern-jazz / barre au sol**

Conformément aux Articles R.362-1 et R.362-2 du code de l'éducation, chaque élève doit fournir au moment de son inscription un certificat médical.

« Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. »

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir consulté ce jour.....

Son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique suivante :

- danse modern jazz / barre au sol

Certificat remis à la demande de l'intéressée et remis en main propre.

Date :

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Droit d'adhésion aux activités culturelles - École municipale de danse

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Saint-Gilles à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Saint-Gilles.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Commune de Saint-Gilles

Adresse : 4, Rue du Centre

Code postal : 35590

Ville : Saint-Gilles

Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement adhésion

☐ 1 fois : le montant sera prélevé le 08/10/2024

☐ 3 fois : le montant sera prélevé les 08/10, 08/11 et 08/12/24

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de Saint-Gilles. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de Saint-Gilles.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.